



## PROCES-VERBAL DU CVS

Séance du vendredi 18 octobre 2024 – 11h00

### ***Etaient présents :***

M. Frédéric PLUCHOT – Directeur de l'EPCAPA  
M. Yannick LEFAIVRE – Directeur adjoint de l'EPCAPA  
Mme Simone BULLIER – Représentante des Résidents – titulaire  
Mme Odette GUYOT – Représentante des Résidents – titulaire  
Mme Bernadette TRUCHOT – Représentante des Résidents – suppléante  
Madame Colette BUISSON – Représentante des Résidents – suppléante  
Madame Mireille NOBLESSE – Représentante des Résidents – suppléante  
Mme Brigitte FLACELIERE – Représentante des Familles – titulaire  
Mme Catherine CHOMARD – Représentante des Familles – suppléante  
Mme Jocelyne TOMASELLI – Représentante des Familles – titulaire  
M. COLLOT Jean-Michel – Représentante des Familles – titulaire  
Mme Nadia LOUZIER – Représentante du personnel – suppléante  
M. Mickaël JEANNIARD – animateur de l'EHPAD « Les Jardins Voltaire »  
Mme Florence GERBRON – Animatrice de l'EHPAD « Les Bégonias »  
Mme Marlène LANGUEDOCQ – Animatrice de l'EHPAD « Les Jardins Voltaire »  
Mme Laurianne PINCOT – IDE coordinatrice de l'EPCAPA  
M. Arnaud HEURTEFEU – IDE coordinateur de l'EPCAPA

### ***Excusés :***

M. Antoine HOAREAU – Représentant du CA – titulaire  
Mme Françoise TENENBAUM – Représentante du CA – suppléante  
Mme Marie-Ange MATHOUILLET – Représentante des Résidents – titulaire  
Mme Claire MEGNE – Représentante du personnel – titulaire  
Mme le Dr Amandine FARINOT – Médecin coordonnateur de l'EPCAPA  
Mme Christelle SIGOILLOT – Représentante du Conseil Départemental  
Mme Aude-Marie MARTINET – Psychologue de l'EPCAPA  
Mme Isabelle AMICE – Cadre de santé de l'EPCAPA  
Me Eléonore MAXIME – Cadre de santé de l'EPCAPA

Monsieur le Directeur souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare la séance ouverte à 11h00. Il propose ensuite de faire un tour de table afin que chacun puisse se présenter en raison de la présence de nouveaux participants.

### **1. Approbation du PV du 08/03/2024 et du PV du 16/04/2024**

☞ Les Procès-verbaux des CVS du 08/03/2024 et du 16/04/2024 sont adoptés à la majorité des membres présents.

### **2. Information – Désignation de nouveaux Représentants des Familles au Conseil de la Vie Sociale**

Monsieur le Directeur informe les membres du CVS qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de nouveaux représentants des familles suite aux mouvements survenus dernièrement. Pour ce faire, les familles qui s'étaient présentées lors des dernières élections mais qui n'avaient pas été élues ont été conviées à cette séance.



Monsieur le Directeur propose donc au CVS de désigner officiellement en tant que représentants des familles les personnes suivantes :

Madame TOMASELLI Jocelyne  
Monsieur COLLOT Jean-Michel

L'ensemble des membres du CVS approuve cette proposition.

Par ailleurs, Madame BUISSON, résidente de l'EHPAD les Jardins Voltaire, a également manifesté son intérêt quant à pouvoir intégrer officiellement le CVS en tant que représentante des résidents.

Le CVS approuve également l'intégration de Madame BUISSON.

Ainsi, voici à ce jour un récapitulatif des représentants des résidents et des familles au CVS :

Représentants des résidents :

Madame MATHOUILLET Marie-Ange - Titulaire  
Madame GUYOT Odette – Titulaire  
Madame BULLIER Simone – Titulaire  
Madame TRUCHOT Bernadette – Suppléante  
Madame BUISSON Colette – Suppléante

Représentants des familles :

Madame FLACELIERE Brigitte – Titulaire  
Madame TOMASELLI Jocelyne – Titulaire  
Monsieur COLLOT Jean-Michel – Titulaire  
Madame CHOMARD Catherine - Suppléante

### **3. Désignation d'un Représentant des Familles au Conseil d'Administration**

Monsieur le Directeur indique que par la même occasion, le CVS doit désigner un représentant des familles qui siègera au Conseil d'Administration et demande qui souhaite se présenter.

Madame FLACELIERE se porte volontaire.

La candidature de Madame FLACELIERE est retenue par l'ensemble des membres du CVS.

Monsieur le Directeur propose de passer au point suivant à l'ordre du jour.

### **4. Tarifs 2025 et situation financière**

Monsieur le Directeur poursuit en informant les membres du CVS que les tarifs pour l'année 2025 seront prochainement déterminés. Une proposition à la hausse sera formulée auprès du Conseil Départemental et présentée lors du Conseil d'administration prévu le mardi 22 octobre prochain. Monsieur le Directeur indique qu'une information sera faite aux résidents ainsi qu'aux familles dès lors que le montant exact des nouveaux tarifs sera acté officiellement par arrêté.

Madame FLACELIERE prend la parole afin d'indiquer qu'il est très important que les résidents et les familles reçoivent cette information dès lors que les nouveaux tarifs seront définis. Elle ajoute que la hausse des tarifs subit pour l'année 2024 fut très importante comparée aux années précédentes.

Monsieur le Directeur répond qu'il conçoit tout à fait qu'une telle hausse soit difficile à supporter pour certains résidents et leurs familles. Il précise que cette augmentation tarifaire importante a été induite par le fait, d'une part de l'entrée des résidents des Marguerites et du Port du canal dans la nouvel établissement et d'autre part, pour faire face à l'inflation qui a touché tous les postes de dépenses. Il ajoute tout de même que l'augmentation des tarifs pour l'année 2025 sera moins importante.

Ce point ne suscitant plus de débat, Monsieur le Directeur propose d'aborder le point suivant à l'ordre du jour.



## 5. Point – Réserves et travaux – EHPAD Les Jardins Voltaire

Monsieur le Directeur laisse la parole à Monsieur LEFAIVRE qui poursuit en faisant état des réserves et travaux réalisés et ceux toujours en cours au sein du nouveau bâtiment.

Il détaille les points suivants :

Revêtement stabilisé dans le patio non adapté aux fauteuils roulants et à certains modèles de déambulateurs : Après demande faite au constructeur, il s'avère que si des travaux de remplacement de ce revêtement doivent être réalisés, ceux-ci devront être à la charge de l'EPCAPA. Hors le coût pour cet aménagement s'avère très onéreux ce qui, à l'heure actuelle, n'est pas envisageable.

Pour ce qui concerne la ventilation et la climatisation du bâtiment, des dysfonctionnements et des pannes avaient été constatés. Les problèmes de ventilation dans les chambres des résidents ont été résolus mais il subsiste des anomalies concernant la ventilation dans les parties communes. Ces problèmes ont été portés à la connaissance du constructeur qui doit faire le nécessaire pour que cela fonctionne. Concernant la climatisation, l'ensemble des 9 pièces climatisées du bâtiment fonctionne comme il se doit à l'heure actuelle.

Les poteaux de sécurité en haut de chaque escalier des étages ont été installés ce qui permet d'assurer la sécurité des résidents en fauteuil roulant et en déambulateurs.

L'aménagement des trottoirs aux abords du site a été réalisé il y a peu. De plus, des bancs ont été installés par la Métropole sur le parvis de l'EHPAD, à la demande de Monsieur le Président du Conseil d'Administration, ce qui est très apprécié des résidents et des familles.

Du mobilier extérieur a été disposé sur certaines terrasses et dans le patio afin de permettre aux résidents et aux familles de pouvoir s'y installer les jours de beau temps.

L'îlot central est actuellement en cours d'aménagement ce qui permettra d'apporter de la verdure notamment pour les résidents qui ont une vue sur cette ensemble depuis la fenêtre de leurs chambres.

La signalétique directionnelle dans le bâtiment reste pour le moment provisoire. Il était prévu de mettre en place de vrais panneaux directionnels par une société spécialisée mais pour le moment au vue du coût que cela représente, cette mise en place a été différée.

De même concernant l'aménagement du salon de coiffure. Il s'avère que cette pièce ne dispose pas du nombre de prises de courant nécessaire pour le fonctionnement optimal d'un salon de coiffure. Cela représente par conséquent un coût très important qui se chiffre à environ 10 000 € (12 prises de courant sont requises). Monsieur LEFAIVRE précise qu'il sait à quel point la présence d'un salon de coiffure est important au sein d'un EHPAD pour le bien-être des résidents mais que malheureusement cet aménagement ne pourra se faire pour le moment.

## 6. Point qualité

### - Bilan plaintes et réclamations / Fiches d'évènements indésirables

Monsieur le Directeur laisse la parole à Monsieur LEFAIVRE qui propose d'exposer quelques exemples de plaintes et réclamations reçues par la direction et les réponses qui ont été apportées. Il précise qu'un bilan global sera présenté lors d'un Conseil de la Vie Sociale organisé au mois de décembre.

Plainte d'une famille concernant la mise en place d'un fauteuil coquille pour son proche ce qui selon elle va le rendre grabataire.

Monsieur LEFAIVRE indique qu'il a été expliqué à cette famille que la mise en place de ce type de fauteuil est faite pour raison médicale et que cela n'induit pas forcément une grabatisation. Madame PINCOT précise que l'installation de ce type de dispositif n'est pas toujours définitive et qu'il se peut qu'après un certain temps d'utilisation certains résidents n'aient plus besoin d'un tel fauteuil car cela peut permettre de retrouver une posture assise convenable.

Madame TOMASELLI prend la parole car elle souhaite savoir combien de temps par semaine est présente



l'ergothérapeute. Monsieur le Directeur indique que 2 ergothérapeutes interviennent au sein des 2 EHPAD à hauteur de 50 % chacune pour chacun des sites.

Monsieur LEFAIVRE poursuit en mentionnant 2 réclamations de familles concernant le fait qu'elles n'ont pas été informées de chutes de leurs proches.

Madame PINCOT prend la parole afin d'expliquer que pour éviter que cela se reproduise, il a été convenu de demander aux familles lors de l'admission de nouveaux résidents, si elles souhaitent être contactées en cas de chute qu'elle soit avec ou sans gravité. Cette information est ainsi notifiée dans le dossier médical du résident. Elle ajoute qu'il peut néanmoins y avoir, dans l'urgence de certaines situations, des oublis mais que tout est mis en œuvre pour y que cela ne se produise pas.

Monsieur LEFAIVRE aborde ensuite des plaintes de résidents qui indiquent que le diner est servi trop rapidement.

Il précise que malheureusement ce point revient régulièrement et rappelle qu'il est indispensable que les résidents ne dinent pas trop tôt afin d'éviter un jeun nocturne trop important. Il indique que des consignes précises sont données aux agents afin de respecter cet impératif. Par ailleurs, il subsiste le fait que certains résidents souhaitent retourner dans leurs chambres le plus vite possible et qu'il est difficile de ne pas respecter leurs souhaits. Monsieur LEFAIVRE termine en précisant que des collations sont proposées par les agents au cours de la nuit aux résidents qui le souhaitent.

Madame FLACELIERE prend la parole afin de savoir qu'en est-il de l'évaluation externe.

Monsieur le Directeur répond qu'une demande de report a été faite et que celle-ci a été acceptée. Les membres du CVS seront informés des dates de report lorsque celles-ci seront connues.

Madame FLACELIERE prend de nouveau la parole afin de lire quelques mots de rédigé par Madame COLLINET qui siégeait au CVS et qui remercie les équipes pour les soins apportés à son proche.

## **7. Point sur les actions d'animation et festivités de fin d'année**

En préambule, Madame LANGUEDOCQ demande qu'à l'avenir la partie qui concerne les actions d'animation et plus particulièrement les résidents soit abordée plus tôt au cours de la séance car il s'agit là du cœur même d'un CVS.

Monsieur le Directeur approuve cette demande.

La parole est donc laissée aux animateurs de l'EPCAPA qui diffusent un diaporama présentant les activités et sorties proposées aux résidents au cours des derniers mois.

Ils poursuivent ensuite en présentant les festivités prévues pour la fin de l'année :

Le 21 novembre 2024 : Célébration du Beaujolais nouveau

Le 1<sup>er</sup> décembre 2024 : Organisation d'un marché de Noël sur le site les Jardins Voltaire – Une communication sera faite aux familles afin de les informer de cet événement

Le 10 décembre 2024 : Goûter de Noël aux Bégonias pour les résidents des 4<sup>ème</sup> – 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> étages

Le 11 décembre 2024 : Goûter de Noël aux Bégonias pour les résidents des 1<sup>er</sup> – 2<sup>ème</sup> étages et Unité Protégée

Le 17 décembre 2024 : Repas de Noël aux Jardins Voltaire réunissant les 2 secteurs

Madame LANGUEDOCQ poursuit en faisant une brève présentation des événements et achats réalisés par l'association « Sourires de résidents », comme notamment :

L'organisation de 3 vide EHPAD

L'organisation d'un loto des fleurs, d'ateliers d'art thérapie autour de la poterie, d'ateliers de cuisine

L'acquisition de matériels tels des friteuses, crêpières, planchas, plantes diverses et pots de plantation, décorations

La participation financière pour des sorties telles que des repas au restaurant, des sorties bowling, théâtre

Les animateurs terminent en remerciant chaleureusement l'ensemble des bénévoles qui œuvrent à leurs côtés et qui leur apportent une aide précieuse et indispensable. Ils suggèrent également que la direction de l'EPCAPA réfléchisse à l'organisation d'un moment convivial dédié à ces bénévoles afin de les mettre à l'honneur.

Ce à quoi la direction répond favorablement.



## 8. Questions diverses

Madame FLACELIERE prend la parole afin de savoir si les résidents de l'EPCAPA sont concernés par la distribution des colis de Noël faite par la ville de Dijon et si l'établissement se charge d'en faire la demande ou si ce sont les familles qui doivent s'en charger.

Monsieur LEFAIVRE propose qu'une demande collective soit formulée par l'EPCAPA auprès de la ville de Dijon et que les familles seront ensuite informées si cette demande a été acceptée ou si chacun devra s'en charger individuellement.

Madame FLACELIERE souhaite également savoir quand démarre la campagne de vaccination grippe et covid pour les résidents.

Monsieur HEURTEFEU répond que cela est prévu à partir de la fin du mois d'octobre 2024.

Monsieur le Directeur indique qu'il ne pourra malheureusement pas aborder les questions et remarques formulées par les résidents au vue de l'heure déjà tardive (les représentants des résidents ayant déjà quitté la séance pour aller déjeuner) mais précise que celles-ci seront abordées en priorité lors du prochain CVS qui se déroulera au mois de décembre prochain.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Directeur remercie les membres présents pour le travail accompli et lève la séance à 12h40.

**Le Directeur,**

**M. PLUCHOT**

**La Présidente,**

**Mme MATHOUILLET**